P5_TA(2002)0229

Attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine * (procédure sans débat)

Proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine (COM(2002) 12 – C5-0044/2002 – 2002/0018(CNS))

Cette proposition est approuvée.

Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil portant attribution d'une aide macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine (COM(2002) 12 – C5-0044/2002 – 2002/0018(CNS))

(Procédure de consultation)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2002) 12)¹
- consulté par le Conseil conformément à l'article 308 du traité CE (C5-0044/2002),
- vu l'article 67 de son règlement,
- vu le rapport de la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie (A5-0160/2002),
- 1. approuve la proposition de la Commission;
- 2. invite le Conseil, au cas où il entendrait s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
- 3. demande à être à nouveau consulté au cas où le Conseil entendrait modifier de manière substantielle la proposition de la Commission;
- 4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

¹ JO C 103 E du 30.4.2002, p. 366.